



# CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

## **7 grands projets d'action** **Lancement du PADH 2020**

p. 14

## **Agrilocal 34: mise en relation** **entre agriculteurs et acheteurs**

p.8

## **Droits de plantation** **Plan Collectif de Restructuration** **PAC**

p. 22 & 23

**n°59**  
PRINTEMPS 2015

L'actualité agricole est aussi  
sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

# SOM MAIRE



**4** *L'Actu de la Chambre  
d'agriculture de l'Hérault*

**9** *InnovaNews*

**10** *Cépages résistants :  
Approche expérimentale  
des lycéens de Bonneterre*

**11** *Donnez votre avis sur l'Eau !*

**12** *La Loi Littoral  
et les activités agricoles*

*Planter une haie :  
J'ai tout à y gagner*

**13** **DOSSIER CENTRAL**  
*Lancement du Projet  
Agricole Départemental  
Hérault 2020*





## ÉDITO

**19** *Partenariat SAFER  
et la Chambre d'agriculture*

**20** *Comment valoriser  
les composts en viticulture*

**21** *Régler son pulvérisateur :  
Quels progrès pour l'efficacité  
des traitements ?*

*Du Pré à l'emploi*

**22** *Droits de plantation :  
Viticulteurs, restez attentifs  
à votre calendrier !*

*Plan Collectif  
de Restructuration*

*PAC*

**24** *Vie de l'entreprise :  
Antenne de Bédarieux :  
Changement d'interlocuteur*

*Nouvelle adresse de l'antenne  
de la Chambre à Lodève*

**25** *Etablissement  
recevant du public :  
La réglementation  
a changé au 1<sup>er</sup> janvier*

**26** *Offres de formation*

La première conférence agricole s'est déroulée courant janvier avec l'ensemble de nos partenaires agricoles du département. Je me réjouis que le Projet Agricole Départemental Hérault (PADH) 2020 devienne officiel. Notre dossier central y est consacré. Nous avons fixé le cap pour notre agriculture et il convient maintenant d'élaborer les actions à mettre en œuvre. La cohésion autour du projet conduit aussi à des conventions de partenariats notamment avec la SAFER et les Vignerons Indépendants dont vous trouverez le détail dans ce numéro.

Un sujet tout aussi important qui vous concerne tous dans une année d'évolution règlementaire : la nouvelle PAC. La Chambre d'agriculture a proposé multiples réunions d'information auxquelles vous avez participé très nombreux et nos conseillers sont à votre écoute jusqu'au 9 juin 2015 (date limite exceptionnelle de remise des déclarations cette année) pour vous accompagner dans vos déclarations PAC. Une autre évolution règlementaire dont la Chambre d'agriculture se préoccupe, traite des futures autorisations de plantations en viticulture. Nous suivons la mise en place de ce futur dispositif de très près en lien avec FranceAgrimer sur les réglementations qui doivent se mettre en place dès janvier 2016.

Je termine sur une note enthousiaste et félicite vivement tous les lauréats héraultais qui ont obtenu de nombreux prix au concours général agricole 2015 pendant le SIA. Les productions du département plaisent et la Chambre d'agriculture œuvre pour une qualité toujours plus grande.

*Jérôme Despey  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

# L'ACTU

## 17<sup>èmes</sup> rencontres FARRE «Agriculture & Société»

### Regards croisés sur la biodiversité

Depuis son origine, le Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement (FARRE), réunit des «viticul-teurs pionniers» emblématiques du département héraultais novateur.

A l'occasion de ces rencontres du 22 janvier dernier, Émilie Alauze, élue à la Chambre d'agriculture et présidente des Jeunes agriculteurs, a témoigné de son action en faveur de la biodiversité. Commentaires, questions et débats ont suivi ces interventions.

Viticultrice dans l'Hérault, Émilie Alauze a repris, en

2010, une exploitation familiale de 19 hectares de vignes. Elle présente le projet «Biodiversité en Pays d'Hérault» initié par le Syndicat des Côtes de Thongue.

Le projet a été lancé en 2008, par les vignerons du Syndicat dont la démarche consistait à évaluer la biodiversité sur ce territoire. A partir d'une étude générale des «composantes biodiversité» du territoire, puis d'une appropriation

par les viticulteurs volontaires des grilles d'indicateurs biodiversité, les vignerons peuvent se situer, comparer leur exploitation et percevoir leur marge de progression vis-à-vis de la biodiversité sur et autour de leur exploitation.

La formation des vignerons accompagne et facilite cette appropriation. La démarche s'est étendue dès 2012 : quatre IGP de l'Hérault sur huit, s'y sont aujourd'hui engagés. Les premiers

*Grâce à des grilles d'indicateurs, chaque vigneron peut établir son diagnostic biodiversité*

travaux d'amélioration et de création des milieux naturels et semi-naturels sont mis en place en 2013.

Émilie Alauze a réalisé son autodiagnostic biodiversité et s'est investie pour développer la biodiversité sur son exploitation. Le fait d'être dans une démarche participative lui a permis de se l'approprier pleinement.

«Cette action plus difficile à porter auprès du public, peut être valorisée par la communication auprès des professionnels. Les mentalités concernant l'environnement évoluent. Nombre

d'agriculteurs mènent en toute indépendance des actions de préservation de l'environnement.»

Elle pointe aussi la nécessité, pour un agriculteur, de préserver l'activité économique de son exploitation.

Ce témoignage, lors de ces rencontres FARRE, souligne le réel dynamisme des vignerons de l'Hérault et la nécessité de faire participer les acteurs d'un territoire pour favoriser la biodiversité.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Charly Fabre au 04 67 20 88 36  
fabre@herault.chambagri.fr



17<sup>èmes</sup> rencontres FARRE - 22 janvier 2015



## De belles réussites pour l'Hérault au Salon international de l'agriculture 2015



Dégustation de vins : Jérôme Despey, président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Carole DELGA, secrétaire d'Etat au commerce et Damien Alary, président de la Région LR.

Au Concours général agricole, l'Hérault remporte en tout, deux cent soixante médailles dont cent douze en or pour la viticulture et deux autres en or pour les huîtres du Domaine Bel-Air et de Bouziques.

Jérôme Despey, dans son discours auprès des producteurs, a félicité les vainqueurs et reconnu que la qualité devient un critère déterminant pour la production agricole de l'Hérault.

L'Hérault mis à l'honneur : le président de la

Chambre d'agriculture, en compagnie du président de Région Damien Alary et de la secrétaire d'Etat Carole Delga, a visité et goûté les produits des exploitants présents au salon, parmi lesquels le miel du Rucher de nos aïeux, fidèle du salon, les vins de la cave de St Saturnin primée à deux reprises ainsi que le bar à huîtres des Ets Arcella à Marseillan, récompensés par une médaille d'or.

## Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

### Visite du Président de L'APCA en Languedoc-Roussillon

Le 22 janvier, Guy Vasseur, président de l'APCA est venu en Région à la rencontre des présidents et directeurs des Chambres d'agriculture.

Il a été question principalement de la loi d'avenir et de ses répercussions sur l'organisation du réseau et la répartition des missions entre Chambre régionale et Chambres départementales dans un contexte d'évolution de la territorialité. Alors que la Chambre régionale coordonne et participe à l'organisation du réseau, les Chambres départementales gardent leur mission de proximité et d'accompagnement. Une présentation des initiatives prises en Languedoc-Roussillon a suivi avec les perspectives de services communs du système d'information, des finances à Lattes...

L'APCA préconise d'organiser un certain nombre de fonctions supports ou transverses. La prospective et la gestion des politiques publiques constituent une activité centrale de la Chambre régionale. Les fonctions qui en découlent sont d'abord celles relatives à l'organisation interne (gestion, finances, ressources humaines...) mais aussi des fonctions liées aux activités de développement agricole comme la recherche et développement, l'ingénierie de projet et de formation ou encore les études, la prospective et l'installation.

Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte d'une loi de finances qui contraint le financement public et va renforcer les stratégies de coopération et de mutualisation entre les différentes Chambres du

réseau et de la réforme des collectivités qui va déboucher au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur une nouvelle région administrative.

APCA\* : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture



Guy Vasseur présente la stratégie de l'APCA.

## Sécheresse et inondations 2014 :

### Le point sur les calamités

#### Sécheresse de printemps

Les pluies d'hiver auraient presque fait oublier que le printemps passé a été particulièrement sec et chaud sur le nord-est du département (Causse et Garrigues) et la plaine littorale et minervoise, provoquant un déficit hydrique important. Le département a ainsi obtenu la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour cet événement sécheresse qui a provoqué un déficit fourrager important pour l'élevage (plus 1,7 million d'euros de pertes indemnisables) et un taux de perte de production de 75 % en apiculture. Jusqu'au 18 mars 2015, le dépôt des dossiers sécheresse s'est fait principalement par télédéclaration.

#### Inondations d'automne

Elles sont en cours de traitement. Cinq cent trente deux agriculteurs ont déposé un dossier d'indemnisation. Mais le nombre de cinq cent trente deux agriculteurs inscrits, est appelé à augmenter avec la reconnaissance de calamité agricole pour les événements du 28 novembre dernier.



Photo © Paul Pampuri

Pour ceux qui ont déjà perçu un acompte, n'oubliez pas que vous devez envoyer la copie des factures acquittées ou une attestation de fin de travaux (lorsque les travaux sont faits par vos soins), voire les deux pour pouvoir toucher le solde indemnitaire. Au total, l'Etat a débloqué 4.2 millions d'euros pour les agriculteurs de l'Aveyron, de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Hérault et du Gard suite aux intempéries de juillet, septembre et octobre 2014. Les dossiers des intempéries de novembre sont encore à l'étude.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Renaud Lachenal au 04 67 20 88 58  
lachenal@herault.chambagri.fr

## Maîtriser la production oléicole

#### Des dégâts historiques

La dernière campagne oléicole a été très décevante. Les conditions climatiques de 2014 n'ont pas été favorables : une mauvaise nouaison au printemps, une pression de la mouche de l'olive très forte, sans précédent en période estivale et d'intenses épisodes pluvieux à l'automne. Dans un contexte de moyenne récolte, ces deux derniers facteurs ont aggravé la situation. La filière oléicole du département doit faire face aujourd'hui aux conséquences économiques de cette mauvaise récolte. La mouche de l'olive,

principal ravageur de l'olivier, est en recrudescence. Les oléiculteurs doivent redoubler de vigilance pour mener une lutte efficace. Dans ce contexte, l'ADVAH\* et la Chambre d'agriculture organisent des formations pour surmonter les aléas techniques.

Pour y participer ou proposer une thématique,  
Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Hélène Teissèdre-Lemoine (ADVAH)  
au 04 67 20 88 94 ou 06 18 36 83 20  
lemoine@herault.chambagri.fr

ADVAH : \*Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault

Début floraison olivier.  
Photo © Hélène Teissèdre Lemoine

## Appel à vigilance:

# Xylella fastidiosa - Les cultures menacées par la maladie de Pierce

Les services de FranceAgriMer nous alertent sur un danger extrêmement préoccupant concernant la maladie de Pierce.

En effet, cette maladie cause des ravages sur de très nombreuses cultures en provoquant le dessèchement de la partie aérienne et la mort de la plante.

En Europe, cette maladie est apparue en 2013 dans le sud de l'Italie où un foyer de 8 000 ha a été déclaré. Depuis, un périmètre de 23 000 ha est soumis à des mesures de confinement et d'éradication.

Les professionnels de la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous recommandent d'être extrêmement vigilants, notamment sur la traçabilité concernant la qualité sanitaire lors de vos achats de plants, qui plus est dans le cadre de pénurie connue actuellement.

Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance du communiqué du Ministère de l'agriculture concernant cette maladie en suivant le lien sur le site de la Chambre d'agriculture: [www.herault.chambagri.fr/pages-hors-menu/archives-actu/detail-actu/actualite/communiqu-maladie-de-pierce.html](http://www.herault.chambagri.fr/pages-hors-menu/archives-actu/detail-actu/actualite/communiqu-maladie-de-pierce.html)

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Cyril Sévely au 04 67 20 88 41  
sevely@herault.chambagri.fr



Branche d'amandier. Photo © Cyril Sévely

## Conférence au Millésime Bio :

# Le Bio Contre la Flavescence dorée



Josquin Lernould de la Chambre d'agriculture (co-animateur national du sous-groupe Flavescence dorée en viticulture biologique), a présenté le 28 janvier 2015 au cours de la Conférence au Millésime Bio, devant un public de professionnels des métiers du vin et de la vigne, les actualités de la lutte insecticide contre la cicadelle de la Flavescence dorée.

Le diaporama et la vidéo sont diffusés sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Josquin Lernould au 04 67 36 47 19  
josquin@herault.chambagri.fr

### Vidéo

[www.herault.chambagri.fr/pages-hors-menu/archives-actu/detail-actu/actualite/conference-au-millesime-bio-point-de-lutte-contre-la-flavescence-doree.html](http://www.herault.chambagri.fr/pages-hors-menu/archives-actu/detail-actu/actualite/conference-au-millesime-bio-point-de-lutte-contre-la-flavescence-doree.html)

### Diaporama

[www.herault.chambagri.fr/fileadmin/Pub/CA34/Internet\\_CA34/Documents\\_Internet\\_CA34/AD-AB/AD-AB-reseau/2014-11-25\\_pr%C3%A9sentation\\_FD\\_CA34\\_APCA\\_-\\_J\\_Lernould.pdf](http://www.herault.chambagri.fr/fileadmin/Pub/CA34/Internet_CA34/Documents_Internet_CA34/AD-AB/AD-AB-reseau/2014-11-25_pr%C3%A9sentation_FD_CA34_APCA_-_J_Lernould.pdf)

### Agriculture durable

[www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/agriculture-biologique.html](http://www.herault.chambagri.fr/agriculture-durable/agriculture-biologique.html)

## Des marchés festifs pour déguster les vins du terroir et se restaurer avec des produits fermiers

- Villeveyrac : les lundis soirs à partir de 18h, du 20 juillet au 17 août.
- Saint Julien : les lundis soir à partir de 17h, du 13 juillet au 17 août **NOUVEAU**
- Saporta : les mardis soirs à partir de 19h, du 9 juin au 8 septembre (sauf le 14 juillet).
- Saint Thibéry : les mercredis 17 juin, 8 juillet, 5 août et 26 août à partir de 19h.
- Sérignan : les jeudis à partir de 18h30, du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août.
- Saint Pargoire : les jeudis soirs à partir de 19h, les 16 juillet, 13 août et 27 août **NOUVEAU**
- Pézenas : les vendredis soir à partir de 20h, du 26 juin au 28 août.
- Saint Christol : les vendredis à partir de 19h, du 24 au 28 août.

## Des marchés de plein vent pour faire le plein de produits locaux

- Lodève : les mardis de 16h à 19h30, du 2 juin au 22 septembre.
- Vias plage : les lundis matin de 8h30 à 13h, du 15 juin au 14 septembre **NOUVEAU**

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon au 04 67 20 88 57  
grillon@herault.chambagri.fr

## A VOS AGENDAS !

**Les AOC du Languedoc fêtent leurs 30 ans**

*Et organisent le salon des vins du Languedoc les 26 et 27 avril à la Maison des Vins du Languedoc au mas de Saporta à Lattes.*

*Dimanche 26 pour le grand public (entrée 5€) et Lundi 27 réservé aux professionnels.*

[www.coteaux-languedoc.com](http://www.coteaux-languedoc.com)

**Vini Festif Rosé**

*La Fête du vin rosé du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2015 à la Grande Motte.*

*2 événements : Salon du Vin & Parcours de Dégustation.*

[www.salonduvin.fr](http://www.salonduvin.fr)

**Vinocap**

*Du 29 au 31 mai 2015, 97 vigneron sur les quais du cap d'Agde. Partage de convivialité autour des vins du sud !*

[www.agglohm.net](http://www.agglohm.net)

**AGRILOCAL34 : Commercialiser****vos produits en restauration hors domicile**

Agrilocal34 est une plate-forme internet qui vous permet de recevoir en direct les demandes des responsables de cuisine et d'envoyer vos offres personnalisées aux acheteurs inscrits sur le site.

Agrilocal34 intègre les contraintes du marché public et n'occasionne aucune charge administrative. L'ADVAH\* et la Chambre d'agriculture de l'Hérault sont partenaires du Conseil général pour développer ce nouvel outil, simple et gratuit.

A ce jour, cent soixante six agriculteurs sont référencés sur la plate-forme et vingt-huit acheteurs ont déjà lancé des consultations sur le site.

Pour renforcer les liens entre les deux professions, les premières rencontres fournisseurs/acheteurs ont été organisées en juillet 2014.

Elles ont permis aux producteurs référencés de présenter leurs produits de saison et de discuter avec les chefs de cuisine de collègues, lycées, maisons de retraite, hôpitaux, mais aussi avec les restaurateurs du secteur privé.

**Déjà 166 agriculteurs référencés sur la plateforme Agrilocal34**

Une journée de formation est régulièrement organisée par l'ADVAH et la Chambre d'agriculture

pour permettre aux producteurs de s'approprier Agrilocal34. La prochaine aura lieu le 19 mai à Lattes, vous pouvez vous y inscrire dès à présent.

\*ADVAH : Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault

Contacts à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Hélène Teissèdre-Lemoine (ADVAH) au 04 67 20 88 94  
Laure Tézenas du Montcel au 04 67 20 88 56  
[agrilocal34@herault.chambagri.fr](mailto:agrilocal34@herault.chambagri.fr)

**166 agriculteurs qualifiés**

Rencontre fournisseurs-acheteurs à St Martin de Londres, le 21 juillet 2014.





# INNOVA NEWS

## Des glaces et demain des pâtes de fruits à la Stévia

Depuis juillet 2014, Gérard Cabiron, Meilleur Ouvrier de France 2007 dans la catégorie «desserts glacés», propose dans ses boutiques des glaces à la Stévia. De grande qualité gustative, ces créations sont nées d'un partenariat entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui soutient la production locale de Stévia, l'entreprise Proviasud, implantée à Lunel qui transforme

la plante en édulcorant naturel et la maison Cabiron qui fabrique les glaces et les distribue. Actuellement déclinées en trois parfums (vanille, chocolat et framboise), Gérard Cabiron et son équipe travaillent au développement de cette gamme, mais aussi à la création de nouveaux produits comme par exemple, des pâtes de fruits.



## Des initiatives Agritourisme et Circuits courts récompensées

Mercredi 3 décembre 2014 au Domaine de Maguelone à Palavas-les-Flots, en présence de Céline Michelin, présidente de la Commission Agritourisme et Circuits de Proximité, ainsi que de nos partenaires : Crédit Agricole du Midi, La Lettre T, Groupama et Sud de France Développement.



### Palmarès Défi Terroir 2014 : l'Hérault bien placé

#### CATÉGORIE PROJET COLLECTIF

Lauréat : **Association Au Gré du Vin** (34 - Montagnac).

Trois domaines viticoles associés : Domaine de Saint Hilaire / Savary de Beauregard / Croix Gratiot. Création d'un sentier de découverte reliant les trois domaines et menant à la dégustation du vin.

#### CATÉGORIE CENOTOURISME

Lauréat : **Le Mas de Rouyre** - Yannick Poras (34 - Saint Martin de l'Arçon).

Exploitation individuelle - Vente de vins, marrons, cerises et asperges.

Création d'un bar à vin vigneron avec dégustation d'assiettes du terroir.

#### CATÉGORIE CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Lauréat : **Domaine de Galinenque** - Anne Purseigle (34 - Béziers).

Exploitation individuelle - Vente d'olives et produits dérivés, vente en circuits courts, avec ouverture de la «boutique du producteur» en saison estivale, un site e-commerce, organisation d'un marché «Bienvenue à la Ferme», dépôt de la marque «Fine de Garrigue - Famille Purseigle.»

#### CATÉGORIE PRIX SPECIAL «BIENVENUE A LA FERME»

Lauréat : **Domaine de la Souterranne** - James Pearce (11 - Ginestas).

Exploitation individuelle - Vente de fruits, légumes et porc, cueillette à la ferme appelée «Top Fruits», élevage de cochons à visiter.



Parcelle d'essai non traitée de Marsillargues (CA34) en octobre 2014 : les cépages résistants ont gardé leur feuillage en fin de végétation, les modalités sans feuille sont les cépages *vitis vinifera*.

## Cépages résistants : approche expérimentale des lycéens de Bonneterre

Le jeudi 5 mars, Nathalie Goma-Fortin, chargée de mission expérimentation de la Chambre d'agriculture et Stéphanie Gendaud-Gentès (conseillère viticole ADVAH\*) ont accueilli, sur la parcelle des cépages résistants au CEHM\*\* à Marsillargues, la classe de terminale viti-œno du lycée agricole Bonneterre de Pézenas.

La journée thématique s'est articulée autour de :

- La présentation du CEHM par Xavier Creté.
- Le rôle des expérimentations menées par la Chambre d'agriculture, au service des conseillers agricoles et des agriculteurs.
- Les cépages résistants et la présentation du site et du protocole mis en place au CEHM.

Depuis cinq ans, ces discussions ont lieu en échange d'un atelier d'acquisition de données selon le protocole de l'essai. Les élèves ont donc compté, taillé et pesé les souches de quatre cépages résistants testés sur le site, ainsi que les témoins traités ou non contre les maladies cryptogamiques. Le travail s'est poursuivi autour d'une dégustation, avec protocole de notation des vins 2014 issus des cépages testés. Leur préférence a été sans conteste pour le «Souvignier gris.» Grégory Autin du Conseil général, financeur de la mise en place des parcelles expérimentales, a participé à la découverte des vins et aux

échanges avec ces jeunes dont le souhait d'installation sur les exploitations familiales s'est fortement exprimé.

Lors de cette journée, la toute nouvelle plaquette «*Cépages résistants aux maladies cryptogamiques*» rédigée par les Chambres d'agriculture de l'Hérault et de l'Aude avec des financements Ecophyto et ONEMA\*\*\*, a été remise aux étudiants. Ce livret décrit les différentes voies d'obtention des cépages

**Demandez la brochure  
«Cépages résistants  
aux maladies  
cryptogamiques»**

résistants et fait un état des lieux, fin 2014, des sites d'expérimentation régionaux ainsi que des cépages étudiés. Enfin,

un calendrier fixe les différentes échéances des programmes en cours et notamment les dates d'arrivée de ces cépages sur le marché, dans la mesure où ils satisferont la profession par leurs performances agronomiques, œnologiques, environnementales et économiques. Cette brochure est à retirer dans les antennes de la Chambre d'agriculture et au Mas de Saporta à Lattes.

ADVAH\* Association de développement et de valorisation de l'agriculture de l'Hérault  
CEHM\*\* : Centre expérimental horticole de Marsillargues  
ONEMA\*\*\* : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Nathalie Goma-Fortin au 04 67 36 44 17  
goma-fortin@herault.chambagri.fr

Les terminales du lycée Bonneterre de Pézenas.



## Donnez votre avis sur l'Eau!

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée impacte fortement l'activité agricole:

- Réduction de l'utilisation d'intrants et encadrement des pratiques agricoles sur certaines zones prioritaires.
- Réduction des flux de nitrates et encadrement de la fertilisation pour lutter contre l'eutrophisation.
- Haut niveau d'exigence en matière de protection des milieux aquatiques sans mesurer les incidences techniques et économiques.
- Difficultés pour mobiliser de nouvelles ressources en eau à des fins d'irrigation.

### Le SDAGE, qu'est-ce que c'est ?

Révisé tous les six ans, le SDAGE est un document qui définit les objectifs à atteindre en matière de qualité, de quantité et de gestion de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures qui a pour objectif l'atteinte du «bon état» des eaux déterminé par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE).

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Léonie Cambréa au 04 67 20 88 23  
cambrea@herault.chambagri.fr

### Comment participer ?

**Dès maintenant et jusqu'au 19 juin 2015 :**

Connectez-vous sur le site Internet de l'Agence de l'eau :  
[www.sauvonsleau.fr/jcms/jv\\_8415/bassin-rhone-mediterranee](http://www.sauvonsleau.fr/jcms/jv_8415/bassin-rhone-mediterranee)

*N'hésitez pas à illustrer votre avis par des exemples concrets spécifiques à votre exploitation.*

***Sachez que vous avez tout en bas du questionnaire, une case de libre expression.***

*Pensez-bien à compléter le profil (H/F, âge, profession) afin que votre avis soit validé.*

### Vins, vignes et terroirs

*Les 23 et 24 mai, Saint-Drézery, Saint-Saturnin, Cabrières, Pézenas et Picpoul de Pinet s'associent et organisent simultanément une randonnée de trois heures au cœur de leur terroir. Au menu : lectures des paysages par les vignerons, dégustations de vins, pédagogie autour de la vigne...avec en fin de parcours, un marché des produits du terroir en présence des producteurs (restauration, vente des vins, rencontres et échanges...). Tous les parcours seront accessibles aux familles avec enfants (animations adaptées, carnets pédagogiques et jus de raisin).*

[www.coteaux-languedoc.com](http://www.coteaux-languedoc.com)

### Le Village des Vignerons Calendrier prévisionnel 2015

#### MOIS DE JUILLET :

- Lundi 6 juillet : Grande Motte /Boule Rouge
- Dimanche 12 juillet : Cap d'Agde/ Mail de Rochelongue
- Lundi 13 juillet : Grande Motte /Boule Rouge
- Samedi 18 juillet : Palavas / Rive droite
- Lundi 20 juillet : Grande Motte /Boule Rouge
- Mardi 21 juillet : Cap d'Agde/ Place du barbecue
- Mercredi 22 juillet : Valras plage / Théâtre de la mer
- Jeudi 23 juillet : Portiragnes/ Les saladelles
- Vendredi 24 juillet : Grande Motte / Le Ponant
- Samedi 25 juillet : Lamalou les Bains / Place du marché
- Lundi 27 juillet : Grande Motte /Boule Rouge
- Mercredi 29 juillet : Carnon / Sur le port



## Agriculteurs, experts

## et un territoire pour parler Loi Littoral



S. Nogues, secrétaire générale adjointe de la FDSEA34, Y. Bourrel, Maire de Mauguio, M. Levaux, élue à la Chambre d'agriculture de l'Hérault et R. Lachenal, conseiller aménagement à la Chambre d'agriculture.

C'est le thème choisi pour le Colloque loi littoral, organisé par La Chambre d'agriculture de l'Hérault en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, l'Association Française de Droit Rural et la FDSEA34.

Les débats riches d'enseignements et d'analyses, rassemblaient plus de quatre-vingt participants, agriculteurs, élus consulaires, des collectivités publiques ainsi que de nombreux praticiens du droit rural dans toutes ses composantes.

L'exemple du territoire du Pays de l'Or a montré la complexité des règles et enjeux en présence : entre nécessité de protéger les zones littorales et développer l'activité agricole, deuxième activité économique, derrière le tourisme. L'ensemble des locuteurs a appelé à une adaptation de cette loi trentenaire pour concilier développement durable et activités agricoles.

L'ensemble des partenaires organisateurs de ce colloque ont saisi cette opportunité pour interpeller de nouveau les législateurs en proposant des modifications du Code de l'urbanisme afin notamment de clarifier la question de la constructibilité de la zone A.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Renaud Lachenal au 04 67 20 88 58

## Planter une haie : j'ai tout à y gagner

Biodiversité, ZNT\*, complément fourrager, bois plaquette, amélioration des sols : les bénéfices fournis par l'arbre au sein de l'exploitation agricole sont multiples et maintenant reconnus dans le cadre de la conditionnalité de la PAC\*\*.

Que votre projet soit une plantation et s'inscrive dans une démarche de biodiversité, de plus-value économique ou simplement de valorisation d'un potentiel boisé de type haie, bosquet ou arbre épars, la Chambre d'agriculture de

l'Hérault vous accompagne dans votre réflexion et vos démarches.

Venez en discuter avec le technicien forêt/arbre et étudier la prestation adaptée à votre besoin.

\*ZNT : Zone Non Traitée

\*\*PAC : Politique agricole commune

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Permanence le lundi à Montblanc  
Clélia Saubion au 04 67 36 47 18 ou 06 18 36 83 07  
saubion@herault.chambagri.fr



Domaine de l'Horte. Photo © Clélia Saubion

**DOSSIER  
CENTRAL**

**PADH  
2020**

Projet  
Agricole  
Départemental  
Hérault

# Lancement du Projet Agricole Départemental Hérault 2020

## **LE PADH EN CHIFFRES**

*15 mois de travail  
Plus de 100 structures mobilisées  
22 scénarii prospectives  
3 comités d'orientation  
500 propositions d'actions  
permettant d'élaborer 7 projets d'action*

[www.agricultureherault2020.fr](http://www.agricultureherault2020.fr)

Témoignages d'agriculteurs  
lors de la conférence  
du 26 janvier 2015.



Jérôme Despey, président  
de la Chambre d'agriculture 34,  
et André Vézinhet,  
président du Conseil général.

## Genèse d'un projet d'envergure pour l'agriculture héraultaise

*Ne rien faire et se lamenter ? Ce n'est pas dans la culture des agriculteurs de l'Hérault. Pour garantir le développement de la profession dans ce département, il fallait réfléchir, échanger, analyser, synthétiser, se fixer des moyens et des objectifs. A l'initiative de la Chambre d'agriculture, c'est chose faite avec le Projet Agricole Départemental Hérault 2020 (PADH), dévoilé au public le 26 janvier 2015.*

Il était nécessaire de réagir car, «durant les dernières décennies, l'agriculture de l'Hérault a connu une forte érosion du nombre d'exploitations agricoles et de l'emploi, une déprise foncière agricole prononcée, une baisse dramatique des installations.» Le tableau n'est pas exagéré, et les chiffres parlent d'eux mêmes : s'il y avait 7600 exploitations professionnelles dans le département en 2010, elles n'étaient plus que 7000 en 2014. Et si rien n'est fait, le chiffre tombera à 5500 en 2020, selon la Chambre d'agriculture. Par ailleurs, cette dernière affirme que les surfaces agricoles déclinent aussi puisque près de

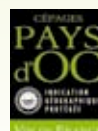
90 000 hectares de terres exploitées se trouvent dans l'incertitude quant à leur devenir à moyen terme. Nombre de filières sont aussi en danger, sans compter qu'il manque toujours des jeunes pour prendre la suite des anciens. C'est bien simple : deux tiers des agriculteurs héraultais ont plus de 55 ans, et les trois quarts ne savent pas si leur exploitation sera reprise ou non. Or, il est primordial d'assurer la relève. Comme il est primordial de répondre aux consommateurs, de consolider la place de l'agriculture locale sur les marchés, de participer au développement des territoires, de produire durablement tout en s'adaptant

au changement climatique. Que d'objectifs ! Que de défis à relever ! Ce à quoi va s'atteler le PADH. «C'est un véritable projet pour notre agriculture, avec un plan d'action en cohérence», assure Jérôme Despey, président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. L'objectif stratégique retenu pour le PADH 2020 est le suivant : consolider le potentiel de production de la ferme Hérault à travers 6000 entreprises agricoles responsables et créatrices de valeurs économiques, sociales et environnementales dans les filières et les territoires.

	En 2010	En 2014	Trend normal 2020	OBJECTIF PADH 2020
Nb d'exploitants professionnels	7 600	7 000	5 500	<b>6 000 (obj quantitatif mais aussi qualitatif)</b>
Salariés	17 500	17 000	11 500	<b>15 000</b>
Superficie cultivée (ha)	206 000	185 000	150 000	<b>180 000</b>

### LA CHARTE STRATEGIQUE / Un engagement signé par 15 partenaires agricoles réunis lors de la première conférence agricole, lundi 26 janvier, au Conseil général de l'Hérault.

La charte stratégique du PADH 2020 fixe les objectifs et les plans d'action des acteurs de l'agriculture héraultaise. Elle se fonde sur une analyse prospective prenant en compte les évolutions historiques et privilégiant parmi les scénarii d'avenir possibles, un scénario partagé et voulu.



## Les vingt-deux scénarii du PADH ont pour thème :

*Apiculture ; blé dur ; diversification, agritourisme et circuit-court ; élevage bovin ; élevage caprin ; élevage ovin lait ; élevage ovin viande ; forêt paysanne ; gestion quantitative de l'eau ; horticulture ; melons ; oléiculture ; pomiculture ; production innovante ; qualité de l'eau ; raisin de table ; renouvellement des générations et installation ; salade ; semences ; territoires et foncier ; valorisation des déchets urbains ; viticulture.*

Consultez le site : [www.agricultureherault2020.fr](http://www.agricultureherault2020.fr)

## Un scénario proposé pour chaque filière agricole

Un long processus de concertation réalisé au sein d'ateliers de prospective et d'action a permis de proposer, pour chaque filière et thématique agricoles, un scénario pour l'année 2020 que le PADH va mettre en œuvre.

Vingt-deux thèmes spécifiques ont été définis, retenus\* et longuement analysés. La viticulture est plus prégnante du fait de sa forte implantation dans le département. Selon la Chambre d'agriculture, entre 2000 et 2012, 15 000 hectares de vignoble ont été perdus dans le département et on recense une baisse des exploitations de l'ordre de 40 % depuis l'an 2000.

Parallèlement, la profession a connu une concentration du travail par rapport à la surface agricole utile (SAU). Entre 2004 et 2010, six coopératives ont disparu chaque

année. Quant aux 1 300 caves particulières du département, avec 1,5 million d'hectolitres pour 30 000 hectares récoltés, elles bénéficieraient d'une

«meilleure organisation commerciale.» Les acteurs du PADH ont donc identifié un certain nombre de faiblesses, qui vont de la «baisse de la production et des rendements» à la question du «renouvellement des générations» et de «l'augmentation globale des charges» en passant par le «manque de notoriété des vins du Languedoc» et «l'absence de lobbying fort au niveau de l'Europe.»

Mais, ce secteur connaît aussi nombre de points positifs à valoriser. Le Languedoc-Roussillon,

premier bassin de production français, est «une source importante d'approvisionnement en vins d'acheteurs nationaux et mondiaux.» Sur le long terme, il faut donc prendre en compte «l'importance de l'export», «la coopération viticole» et «les démarches de développement durable.»

Le but du PADH est qu'en 2020, la filière «dotée de moyens fins de connaissance du marché», sache «répondre aux attentes des consommateurs» et soit «ouverte aux différents débouchés.»

La Chambre d'agriculture a relevé que, dans l'Hérault, 1600 exploitations commercialisent en circuits courts pour un chiffre d'affaire annuel de 75 millions d'euros, «le cadre politique joue en faveur

des circuits de proximité et de l'agritourisme.»

Mais pour ces projets, il est primordial qu'il y ait... des agriculteurs!

Or le PADH révèle le vieillissement de la profession et la pénurie de repreneurs. Mais il faut noter toutefois la création chaque année, de quelques 150 à 180 entreprises agricoles professionnelles. Le PADH a pour objectif de «préserver les 185 000 hectares de SAU de 2010.» Pour faciliter l'installation et la transmission, les acteurs publics et professionnels ont «valorisé l'image des métiers de l'agriculture et développé des systèmes innovants.»

Poursuivre dans cette voie est un des objectifs du PADH.

\*voir encadré ci-dessous

**Le PADH prévoit d'organiser «un processus de détection» des productions innovantes et d'accompagner tous les projets originaux dont il aura connaissance**



# Le PADH au service des agriculteurs

## témoignages

### Innovations concrètes



Domaine de l'Arjolle à Pouzolles.

«Inciter les exploitations à croître et à innover», tel est l'un des sept projets d'action définis dans le PADH, indique Jean-Louis Rastoin, professeur émérite à Montpellier Supagro.

Mais, «concrètement, comment stimuler l'innovation et sa diffusion dans le département ?»,

demande-t-il à Charles Duby du domaine de l'Arjolle à Pouzolles. «En rendant les agriculteurs décisionnaires», répond le vigneron qui cite la démarche initiée par un groupe de vignerons des Côtes de Thongue auquel il appartient et qui s'est engagé en 2011 pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau sur leur terroir\*. Plutôt que de faire intervenir des experts, les

agriculteurs se sont formés à l'autodiagnostic sur l'état écologique de leur exploitation. C'est par cette approche qu'on suscite «l'engagement et

la prise d'initiatives des acteurs», analyse-t-il.

L'organisation de l'exploitation peut être aussi innovante : «Au

domaine, nous sommes regroupés en GAEC avec sept associés. Chacun occupe un poste bien précis comme la commercialisation ou le machinisme. Cela permet de s'investir pleinement et d'avoir une forte expertise dans un domaine donné.»

\*Cf. L'Actu «Rencontres FARRE»

**Rendre les  
agriculteurs  
décisionnaires**



# Conserver **6 000** exploitations professionnelles d'ici 2020

## Diversification de la production

A chacun son innovation ! Pour Pierre et Roch Vialla du domaine de l'Oulivie à Combaillaux, c'est un atelier de production de vinaigre sur leur exploitation oléicole: «*Cette production est rare en Languedoc et contrairement au vin, l'huile d'olive accepte le vinaigre ! Nous avons donc fait le pari d'associer les deux.*» Ce témoignage illustre le principe de la diversification des activités au sein d'une exploita-



tion. C'est l'une des pistes de développement qui «*est prônée par le PADH*», indique Jean-Louis Rastoin, «*la diversification ne concerne pas seulement la production agricole, elle touche aussi aux activités tertiaires*» comme au domaine de l'Oulivie «*la création de gîtes pour tirer parti de la forte fréquentation touristique du territoire.*»

## Ouverture au grand public

Ouvrir les portes des exploitations à la population non agricole fait partie des objectifs du PADH. C'est une source de revenu pour les agriculteurs. Cela peut être la création d'une offre de services (hébergement, vente des produits agricoles en circuit-court...). «*La création de liens entre le producteur et le consommateur est une réelle opportunité*», insiste Robert Cecchetti, pomiculteur à Mudaison. L'ouverture du monde agricole sur l'extérieur permet de tordre le coup à certains présupposés. «*Nous avons une activité diversifiée qui rend chaque journée différente. Nous avons la 4G dans la garrigue. Et puis surtout, nous gagnons notre vie*», lance David de Montfumat, éleveur de chèvres à Saint-Jean-de-Cornies. «*C'est essentiel pour revaloriser le métier d'agriculteur et faire venir des jeunes dans le métier.*» Ce travail de reconquête semble déjà porter ses fruits

puisque «*dans les salons étudiants, les jeunes se montrent beaucoup plus intéressés par nos métiers qu'il y a cinq ou six ans*», indique Olivier Rives, le directeur de l'école supérieur de la coopération à Montpellier. Installer des jeunes, c'est bien le premier enjeu du PADH, car 75 % des futurs exploitants à la retraite n'ont actuellement pas de successeur identifié. «*C'est principalement en réaction à ce constat que nous avons mis en place le PADH*», déclare Jérôme Despey.



Chèvres du Rove de St Jean de Cornies.



## 7

## projets d'action

- 1 **Consolider les structures de production pour créer de l'emploi.**
- 2 **Anticiper grâce aux outils de veille et d'information.**
- 3 **Renforcer la responsabilité et la durabilité des exploitations.**
- 4 **Consolider les stratégies de filières et de territoires.**
- 5 **Inciter les entreprises à croître et innover.**
- 6 **Conforter et signaler la qualité des produits.**
- 7 **Améliorer la connaissance et l'attractivité du métier. Promouvoir notre modèle agricole et agroalimentaire.**

«Il existe un enjeu fort autour de la première action, celle concernant la consolidation des structures de production pour créer de l'emploi», estime Alexandre Chavey, chef de projet de la Chambre d'agriculture. Conserver des exploitations, des agriculteurs entrepreneurs et salariés, c'est le socle sans lequel il est impossible de garantir la pérennité de l'activité dans le département.

«La maîtrise du foncier est la condition primordiale de l'exploitation agricole pour s'installer, penser un développement à long terme ou obtenir des financements.» L'objectif du PADH: «Conserver 6 000 exploitations professionnelles et 15 000 emplois agricoles dans le département» et installer au moins «200 nouveaux agriculteurs par an.»

«Cela va de pair avec le plan d'action numéro sept, dont une partie est dédiée à l'attractivité du métier.» Le PADH prévoit de «redorer le blason de l'agriculture» en véhiculant l'image d'agriculteurs désireux d'élaborer des produits de qualité et d'un

métier viable, innovant et solidaire, qui valorise son environnement et développe un territoire.

«Nous nous engageons à consolider les stratégies des filières et des territoires, comme avancé dans le point quatre», «il s'agit de prendre en compte le rôle multifonctionnel de l'agriculture.» «L'activité agricole locale produit de l'emploi dans la restauration collective, sur les marchés.» «Mais elle pourvoit aussi des paysages, et protège des risques d'inondation et d'incendie. Par ailleurs, elle permet de recycler et valoriser des déchets urbains», détaille Alexandre Chavey. Pour cela, le PADH travaillera à «créer des alliances verticales dans les filières et horizontales dans les territoires» sans oublier de «développer des alliances territoriales multi-acteurs autour de l'agriculture.»

Le sixième projet est quant à lui dédié à conforter et signaler la qualité des produits. Il s'agit de démontrer aux consommateurs que «les produits locaux sont différents des produits lambda.»

### Des projets d'action pertinents, efficaces et mesurables

La différenciation des produits par l'origine et la qualité est une orientation forte du PADH 2020. Alexandre Chavey note

que «les circuits courts se développent avec une grande hétérogénéité, mais l'importance du bassin de consommation et de la population saisonnière semble offrir des marges de manœuvre aux producteurs locaux.»

«Cependant l'offre locale reste encore insuffisamment prise en compte par les collectivités territoriales gestionnaires de restauration collective, et une marge de progression est clairement envisageable quant à la consommation de produits locaux de qualité.»

## Conclusion

La mise en œuvre des projets d'action repose notamment sur l'engagement de partenaires autour d'actions innovantes. Ainsi, dans les semaines à venir des groupes de travail spécialisés se réuniront pour :

- Identifier des actions innovantes (émergentes ou totalement nouvelles) pour chaque projet d'action.
- Décrire les moyens supplémentaires nécessaires à leur accomplissement.
- Mobiliser les partenaires prêts à s'impliquer, en s'appuyant sur les leviers financiers.

La phase opérationnelle du PADH pourra donc démarrer en mai 2015. Chaque année se tiendra une conférence agricole qui évaluera chaque projet d'action et ajustera les objectifs et les moyens.

Consultation du site PADH 2020 sur : [www.agricultureherault2020.fr](http://www.agricultureherault2020.fr)

Dossier réalisé en collaboration avec le Paysan du Midi.

# Un partenariat pour **favoriser** l'accès au foncier

## Partenariat SAFER et la Chambre d'agriculture

### *Des liens plus forts en faveur de l'agriculture héraultaise.*

Les présidents de la Safer LR et de la Chambre d'agriculture, Dominique Granier et Jérôme Despey, ont signé un partenariat pour renforcer leurs liens et mettre en concrète collaboration leurs orientations stratégiques pour atteindre les objectifs du Projet Agricole Départemental Hérault 2020.

Il s'agit, en relation avec les collectivités territoriales et les candidats à l'installation, de répondre au mieux aux enjeux agricoles débattus lors de la conférence agricole départementale : l'installation et la préservation du foncier agricole.

### *Priorité à l'installation !*

La Safer LR et la Chambre d'agriculture souhaitent mutualiser leurs compétences pour favoriser en particulier l'accès au foncier. Le projet est de constituer une base de données commune recensant les biens disponibles pour l'installation des agriculteurs. Cette offre sera disponible dans le répertoire départemental à l'installation, géré par la Chambre et sur le site internet de la Safer LR. Les autres partenaires de

l'installation et en premier lieu le Point Accueil Installation, y seront associés.

### *Mutualiser les expertises pour la compétitivité rurale.*

La Chambre d'agriculture apportera toute son expertise technique (agronomique, viticole, droit communautaire...) sur les biens fonciers mis à la vente par la Safer LR. L'objectif est d'offrir aux porteurs de projets ruraux, toute l'information préalable à leur installation et de les accompagner dans leurs réalisations.

### *L'agriculture au cœur des stratégies territoriales.*

Les deux organismes dans leurs missions respectives ont pour but la préservation des terres agricoles. Ils adopteront une même démarche dans leur offre de service aux collectivités pour placer l'agriculture au centre des politiques publiques.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Céline Brossard au 04 67 20 88 22  
brossard@herault.chambagri.fr

Préserver  
les terres agricoles  
de la région



Photo © Maurice Fouillhé

# Se former pour mieux **choisir** son compost

## Comment valoriser

## les composts en viticulture

En décembre 2014, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Pézenas Agde ont organisé une formation des viticulteurs sur l'utilisation des composts d'origine urbaine. Cette formation s'inscrit dans un projet plus large de valorisation locale du compost produit par le SICTOM pour lequel une convention de partenariat entre les deux organismes a été signée en février 2014\*.

Dans un premier temps, un réseau de parcelles de vignes a été constitué sur le territoire pilote de l'aire de l'AOP Picpoul de Pinet afin d'y réaliser des épandages avec le compost produit par le SICTOM. Cent hectares de vignes et trente-six viticulteurs ont été sélectionnés, les épandages, dépendants des conditions climatiques et de la disponibilité du matériel, sont encore en cours. En parallèle, deux sessions de formation sur l'utilisation des composts en viticulture ont été organisées pour les viticulteurs du réseau en décembre 2014, en réunissant vingt-deux au total. Une troisième session est prévue en 2015. Les viticulteurs ont pu aborder tous les aspects qui permettent de choisir et raisonner l'utilisation des composts en viticulture. Ces forma-

tions ont également été l'occasion de présenter le SICTOM et sa filière de traitement des déchets verts desquels est issu le compost épandu. Les formations se sont terminées avec la visite de la plate-forme de compostage d'Agde et le suivi du cheminement de la fabrication du compost (stockage des végétaux, broyage, fermentation, maturation, criblage et produit fini).

Les composts d'origine urbaine et particulièrement le compost de déchets verts suscitent de plus en plus d'intérêt pour les agriculteurs soucieux d'entretenir ou de redonner vie à leurs sols.

Se former, c'est savoir mieux choisir le compost, l'évaluer et mieux l'utiliser. Si vous êtes vous-même intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

\* Cf. *Chambre Info* n° 55 p.9

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Marie Castagnet au 04 67 20 88 35  
castagnet@herault.chambagri.fr



Photo © SICTOM de Pézenas-Agde



Révélation à la lumière noire de la pulvérisation à la fluorescéine.  
Photo © Louise Rubio/Pixel Image

## Régler son pulvérisateur

### Quels progrès pour l'efficacité des traitements ?

#### Traitements en arboriculture

Dans le cadre des journées de communication Ecophyto, le CEHM\*, réseau Sudexpé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, a organisé deux soirées d'information, les 13 et 17 novembre 2014, sur la pulvérisation en arboriculture.

Etape clef de la mise en œuvre des stratégies de protection phytosanitaire, l'évolution des pratiques, les contraintes réglementaires et les évolutions technologiques mettent en avant cette problématique.

Depuis plusieurs années, le CEHM, en partenariat avec le Ctifl\*\* et l'Irstea\*\*\* a engagé des travaux sur la pulvérisation. Les objectifs initiaux d'étude de limitation de dérive pour réduire les ZNT (Zones non traités) se sont aujourd'hui multipliés : optimisation des dépôts sur le végétal pour réduire les intrants appliqués,

limitation des pertes environnementales, élaboration d'un protocole d'assistance au réglage des pulvérisateurs, élaboration de critères de choix, objectif des équipements...

Lors de ces premières journées réalisées au CEHM, un point a été fait sur les contraintes et voies de progrès liées à la pulvérisation: réglage et choix de matériels, optimisation des délais d'intervention et des coûts de main d'œuvre, réduction des charges en carburant, limitation des impacts environnementaux.

En fin de soirée, les effets de différentes modalités de pulvérisation par lumière noire ont été éprouvés, ainsi que les différences de répartition de la bouillie avec buses classique ou à réduction de dérive. Les effets du mouillage (350 ou 1000 l/ha) ou bien l'incidence de l'architecture des pulvérisateurs ont également fait l'objet de démonstrations.

CEHM\* : Centre Expérimental Horticole de Marsillargues  
Ctifl\*\* : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes  
Irstea\*\*\* : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Contact au CEHM  
Xavier Crété au 06 23 62 40 35  
xcrete@cehm.net

#### Traitements en viticulture

Grâce au banc d'essai EvaSprayViti, optimisez la pulvérisation aux premiers stades de végétation. Une fiche pratique réalisée par les conseillers machinisme présente des conseils d'utilisation des différents matériels de pulvérisation utilisés en vignes larges pour les premières applications.

A consulter sur le site de la Chambre d'agriculture :  
<http://goo.gl/V36JVw>

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Christophe Auvergne au 04 67 20 88 78  
auvergne@herault.chambagri.fr

## Du Pré à l'emploi

#### «Une journée à Pézenas bien remplie»

Caroline Cambon participante à la formation «Commercialisation des animaux vivants et de la viande-règles sanitaires» du 18 décembre 2014 témoigne : «Nous sommes éleveurs sur les Monts d'Escandorgues avec soixante-quinze mères bovin viande et nous commercialisons une partie de notre production en vente directe depuis une quinzaine d'années. Je suis venue à la formation parce qu'il y a toujours un intérêt à rencontrer d'autres éleveurs et à échanger.»

**La Chambre d'agriculture et l'ADVAH\*\* accompagnent la professionnalisation des éleveurs intéressés, notamment sur la vente directe : une seconde vague de formation est prévue pour l'automne 2015 ; la même session et une session acquisition CAPTAV\*\*\*. Les inscriptions sont déjà ouvertes.**

Les participants venaient de tous horizons : bovin, ovin, caprin, équin, porc... Certains aguerris, d'autres débutants. Les intervenants, Carole Gaches du GDS\* et Marc Fabre de la Chambre régionale d'agriculture ont bien répondu aux questionnements des stagiaires : «Nous avons une remorque bétailière pour le transport à l'abattoir, mais pas encore la fameuse autorisation administrative de transport.» «Nous pratiquons des livraisons avec une remorque réfrigérée. Nous avons appris la néces-

sité de déclarer notre activité de vente de viande auprès des services sanitaires et notre responsabilité envers le client, concernant la traçabilité et la chaîne du froid... Maintenant je connais mieux mes obligations réglementaires en terme sanitaire.»

GDS\* : Groupement de défense sanitaire  
ADVAH\*\* : Association de développement et de valorisation de l'agriculture de l'Hérault  
CAPTAV\*\*\* : Certificat de capacité professionnelle pour le transport d'animaux vivants

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Jennifer Stadler-Leblond, service formation  
au 04 67 20 88 59  
stadler@herault.chambagri.fr

Etienne Pouly, responsable du stage, au 06 18 36 82 06  
pouly@herault.chambagri.fr

## Droits de plantation:

### viticulteurs, restez attentifs à votre calendrier !

*En 2016, les droits de plantation n'existeront plus et laisseront place aux autorisations de plantation.*

2015 est donc la dernière année de l'ancien dispositif de gestion des droits de plantation.

A cette fin, le calendrier de demande d'autorisation de plantation (achats de droits de plantation) a été avancé pour anticiper la campagne de plantation 2016.

Vous avez déposé une demande d'autorisation de plantation avant le 31 mars auprès des services de l'INAO ou de FranceAgriMer :

Au mois d'août, ces services vous délivreront une autorisation d'achat de droits.

Ce n'est qu'alors que vous devrez effectuer l'acquisition réelle des droits et cela avant le 30 novembre 2015.

#### *Nouveau dispositif :*

La gestion va s'effectuer via un site de téléprocédure de FranceAgriMer, ce site sera interconnecté avec votre CVI\*.

Il est donc primordial de vérifier avant la fin de l'année 2015 que votre CVI est à jour et votre

immatriculation SIRET active.

Le numéro EVV\*\* lié au CVI et le numéro SIRET doivent obligatoirement être actifs pour accéder à ce site.

Veillez donc à être en conformité !

\* CVI : Casier Viticole Informatisé

\*\*EVV : Numéro de l'Exploitation Viti-Vinicole

Contact à FranceAgriMer Montpellier  
au 04 67 07 81 00



## Plan Collectif de Restructuration

*Pour les exploitants plantant cette année dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration (PCR), il ne faut pas oublier de renvoyer votre dossier unique au plus tôt et impérativement avant le 30/06/2015 au comité RQD.*

Plus tôt les dossiers seront réceptionnés, plus tôt FranceAgriMer pourra effectuer les contrôles sur le terrain et la mise en paiement de votre prime.

#### *Le dossier unique 2014/2015*

##### *Que contient t-il ? :*

- Le détail des parcelles restructurées en restructuration individuelle pour la campagne en cours.
- Le détail des parcelles restructurées dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration.
- Les parcelles pour lesquelles vous demandez une prime de palissage seul (éligible uniquement sur les vignes primées sur les campagnes 2012/2013 ou 2013/2014).
- Les parcelles pour lesquelles vous demandez une prime d'irrigation.
- Les parcelles que vous prévoyez d'arracher : campagne 2015/2016.

#### *Quand devez-vous le déposer ?*

- La date butoir de dépôt de ce dossier est fixée au 30 juin 2015 au comité RQD.

#### *Où devez-vous le déposer ?*

Du moment que le dossier contient les parcelles plantées dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration, le dossier est à renvoyer au comité RQD :

**Comité Régional RQD - Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta - CS 30 012 - 34875 LATTES Cedex**

NB : si vous ne plantez cette année que dans le cadre du plan individuel, le dossier est à retourner directement à FranceAgriMer (délai de dépôt 31/07/2015).

#### *Comment se le procurer ?*

Le document est téléchargeable sur le site du comité RQD [www.comiterqd-lr.fr](http://www.comiterqd-lr.fr) ou peut être demandé auprès des services de FranceAgriMer.

Pour une parcelle objet d'une demande d'aide qui comporte une opération de plantation concomitante à la mise en place du palissage et/ou d'une installation d'irrigation fixe, le demandeur

s'engage à terminer la totalité des opérations programmées au plus tard à la fin de la campagne de plantation (soit au 31/07/2015). Si une de ces opérations programmées - plantation, palissage, irrigation - n'est pas pleinement exécutée ou ne respecte pas les critères d'éligibilité, la parcelle est rejetée en intégralité pour l'ensemble des opérations, y compris la plantation.

Contact au Comité RQD  
de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 04 67 12 15 39  
[contact@comiterqd-lr.fr](mailto:contact@comiterqd-lr.fr)



Photo© Olivia Georges

## Rappel des cépages éligibles en Plan Collectif de Restructuration

**Cépages blancs :** Chardonnay, Grenache Blanc, Marsanne, Muscat à petits grains, Roussane, Sauvignon Blanc, Vermentino, Viognier.

**Cépages rouges :** Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon, Cinsault, Cot, Grenache Gris, Grenache Noir, Marselan, Merlot, Mourvèdre, Niellucio, Pinot Noir, Syrah.

**Pour la zone AOP Picpoul de Pinet :** le Piquepoul blanc.

## Rappel du montant des aides perçues en Plan Collectif de Restructuration

Dans le cadre du PCR, le montant de la prime varie en fonction de l'origine des droits utilisés pour l'action de restructuration.

Mise à jour du montant des primes au 03/04/2013 suite aux décisions du conseil spécialisé vins de FranceAgriMer.

	Frais d'arrachage	Prime de plantation	Indemnité de perte de recettes	Complément Palissage : travaux effectués dans la même campagne de plantation*	Complément Irrigation : travaux effectués dans la même campagne de plantation*	Total Maximum
Droits de plantation issus d'un arrachage antérieur au 1 <sup>er</sup> août 2008	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantation issus d'un arrachage effectué après le 31 juillet 2008 et ayant fait l'objet d'un contrôle préalable à l'arrachage par FranceAgriMer. Dans la limite de la superficie retenue lors du contrôle terrain.	300 €	4 800 €	4 500 €	1 900 €	800 €	12 300 €
Droits de plantation issus d'un arrachage effectué après le 31 juillet 2008 et ayant fait l'objet d'un contrôle préalable à l'arrachage par FranceAgriMer et ayant perçu une indemnité à l'arrachage (en plan collectif local 1, 2 ou 3)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations gratuits prélevés sur la réserve (JA)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations issus de transfert (droits achetés)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations anticipées	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €

\* Deux possibilités, l'exploitant peut faire :

- Une demande de palissage et/ou d'irrigation en même temps que son acte de plantation et les travaux doivent être impérativement terminés au 31 juillet de la campagne de plantation concernée.

- Une demande de palissage et/ou d'irrigation peut être faite pour les campagnes suivantes dans le cadre du plan individuel.

**Attention la demande de palissage seul doit être impérativement faite dans les deux campagnes suivant le versement de la prime de plantation.**

## PAC 2015

### Dernières nouvelles

La période de dépôt des dossiers PAC est modifiée pour 2015, elle s'étendra exceptionnellement du 27 avril 2015 au 09 juin 2015, période d'ouverture officielle de Télépac.

En conséquence, l'accompagnement des agriculteurs réalisé par la Chambre d'agriculture se calera sur cette période.

### Aide aux bovins allaitants

Attention, la déclaration de surface bouge en 2015, la période de déclaration de la nouvelle aide aux bovins allaitants ABA (anciennement PMTVA) a débuté depuis le 1<sup>er</sup> mars et se termine le 15 mai 2015.

Nous vous invitons à effectuer votre déclaration via le site internet Télépac ([www.telepac.agri-](http://www.telepac.agri-)

[culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)), ou à prendre contact avec la Chambre d'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Martine Lallemand, Viticulture au 04 67 20 88 38  
[lallemand@herault.chambagri.fr](mailto:lallemand@herault.chambagri.fr)

Viviane Minguez, antenne de Montblanc  
au 04 67 36 47 24  
[minguez@herault.chambagri.fr](mailto:minguez@herault.chambagri.fr)

Elisabeth Oriol, Productions végétales, Elevage, Montagne  
au 04 67 20 88 47  
[oriol@herault.chambagri.fr](mailto:oriol@herault.chambagri.fr)

# L'ENTREPRISE VIE DE PRISE

## Antenne de Bédarieux : changement d'interlocuteur

Nombre d'agriculteurs et d'organismes avaient son numéro de téléphone préenregistré. Gabriel Flaquière, conseiller foncier basé à la Maison de Pays de Bédarieux, a fait valoir ses droits à la retraite et quitté ses fonctions le 19 décembre dernier. Depuis son arrivée à Bédarieux en 1993, il a conseillé et accompagné des centaines d'agriculteurs. Suite à son départ, tout est mis en

œuvre pour assurer une continuité de service. Laurence Rouquette (développement-élevage) et Gaël Jouvét (viticulture) sont les conseillers présents sur le secteur de Bédarieux. Les professionnels élus de la Chambre d'agriculture sont également à votre écoute.

Pour toutes les questions juridiques, il vous faut contacter le service juridique de la Chambre

d'agriculture, assuré par la FDSEA. Tiffany Michel, juriste en droit rural, vous conseillera lors de ses permanences téléphoniques (04 67 92 23 54) ou de ses présences à Bédarieux, une journée complète toutes les deux semaines.

*Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Pôle Agroenvironnement et Territoire  
au 04 67 20 88 55*



Antenne de Lodève. Photo © Jean-Christophe Petit

## Nouvelle adresse de l'antenne de la Chambre à Lodève

Depuis décembre dernier, l'antenne lodévoise de la Chambre d'agriculture s'est installée dans un espace confortable à la Maison Intercommunale des Services Publics de Lodève, 1 place Francis Morand. Un projet porté par la Communauté

de Communes Lodévois-Larzac. La permanence tous les lundis matin, reste inchangée.

*Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Jean-Christophe Petit au 04 67 96 42 00  
petit@herault.chambagri.fr*



# Votre établissement est-il **conforme** aux règles d'accessibilité ?

**Etablissement recevant du public :**

**La réglementation a changé au 1<sup>er</sup> janvier**

Points de vente à la ferme, fermes auberges, caveaux, cueillettes à la ferme, gîtes et maisons d'hôtes supérieurs à quinze personnes, campings... depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si votre établissement est déjà conforme aux règles d'accessibilité, vous avez dû envoyer une attestation au Préfet avant le 1<sup>er</sup> mars 2015. Dans le cas contraire, pour ceux qui ne respectaient pas la réglementation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, vous devez déposer obligatoirement un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) en mairie avant le 27 septembre 2015. Cette procédure irréversible vous octroie un délai supplémentaire de trois ans pour mettre en accessibilité vos équipements. Les travaux de mise en conformité doivent permettre aux usagers de disposer de

toutes les prestations dans, a minima, une partie de votre établissement.

Afin de vous permettre de rédiger votre Ad'AP Vous pouvez dès à présent réaliser un autodiagnostic en ligne : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr).

A noter que les ERP existants et ceux créés par changement de destination peuvent déposer des demandes de dérogation en matière d'accessibilité.

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
[grillon@herault.chambagri.fr](mailto:grillon@herault.chambagri.fr)

Photo © Fabrice Grillon

**LA GRANGE D'ERIC**  
Volailles Fermières - Oeufs - Légumes de Saison

# OFFRES DE FORMATION

## COMMERCE

### *Comptabilité agricole*

- Objectifs : comprendre la comptabilité de mon exploitation et savoir apprécier à leur juste valeur les documents que je reçois.
- Dates et lieu : le 17 - 30 juin, 16 juillet 2015, à la Chambre d'agriculture de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Agrilocal*

- Objectifs : faire connaître Agrilocal aux producteurs, développer leur potentialité aux relations commerciales avec la restauration hors domicile.
- Date et lieu : le 19 mai 2015 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Réaliser son étude de marché*

- Objectifs : permettre aux stagiaires qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières d'élaborer son étude de marché.
- Dates et lieu : les 27 - 28 mai, 09 - 10 juin, 07 juillet 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes. (en fonction des déplacements des stagiaires).

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Définir une stratégie gagnante pour son entreprise*

- Objectifs : comprendre la nécessité d'établir une stratégie, comme outil de pilotage. Faire les bons choix, pour positionner son entreprise sur les marchés d'avenir.
- Dates et lieu : les 23 et 24 juin 09 juillet 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Développer ses ventes de vin en France*

- Objectifs : comprendre les enjeux et particularités de la grande distribution, du circuit traditionnel français. Définir ses besoins en terme de force de vente. Savoir réaliser un plan d'action approprié.
- Dates et lieu : les 20 et 21 mai, à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Réussir l'exportation de ses vins*

- Objectifs : prendre la décision d'exporter en toute connaissance de cause. Connaître les spécificités administratives. Savoir adapter son offre aux marchés visés.
- Dates et lieu : les 21 - 22 et 23 juillet 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc (en fonction des déplacements des stagiaires).

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53



La Chambre d'agriculture et la Maison de l'Emploi de la Petite Camargue Héraultaise ont travaillé ensemble en 2014 pour créer un outil simple et efficace afin répondre aux questions que se posent les exploitants agricoles sur la formation.

Intitulé «*La formation, VRAI ou FAUX ?*», cet outil vise à lever les a priori et les idées reçues sur la formation, comme :

- Les formations sont longues et il est difficile de se libérer...
- Les formations coûtent cher, je ne peux pas avancer d'argent...
- Les formations sont scolaires et peu opérationnelles...

Des affirmations qui sont fausses en général... en effet, il existe des dispositifs qui permettent la prise en charge des coûts de formation, de se faire remplacer lors de son absence, etc. Afin de simplifier les démarches pour les exploitants agricoles, la Chambre d'agriculture met à disposition une personne ressources qui fait le lien avec l'ensemble des dispositifs.

Contact à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,  
Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59  
leblond@herault.chambagri.fr

Action financée dans le cadre du projet GPEC territorial de la Direccte LR à destination du réseau des Maisons de l'Emploi du Languedoc-Roussillon.

## Les coordonnées de l'équipe formation

Charly Fabre - Responsable service formation  
au 04 67 20 88 59

Carole Foucrier - Certiphyto / Formations commerciales  
au 04 67 20 88 53  
foucrier@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler-Leblond - Formations agricoles / Formations informatiques au 04 67 20 88 59  
leblond@herault.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet :  
[www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html](http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html)

## ENVIRONNEMENT

### AB Les Certiphytos

- Objectifs : permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
- Dates et lieux : sur deux journées de 7h. Chambre d'agriculture de Lattes, les 20 et 22 mai 2015. Chambre d'agriculture de Montblanc, les 18 et 22 juin 2015. Le Pouget, 28 avril et 05 mai 2015.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### AB Irrigation

- Objectifs : maîtriser l'irrigation de ses parcelles.
- Dates et lieu : Nord Gardiolo et Roquebrun (dates selon le secteur). Formation de 17h30 (deux journées complètes et une demi-journée).

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

## DIVERSIFICATION

### Savoir décrire et cartographier les peuplements de sa forêt pour l'élaboration de son document de gestion

- Objectifs : être capable de rechercher les documents ressources pour décrire sa forêt conformément aux exigences réglementaires du PSG et de représenter cette description sous forme de cartographie.
- Dates et lieu : les 10 avril, 22 mai et 02 juillet 2015 à Bédarieux.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### Le désherbage chimique et les méthodes alternatives

- Objectifs : connaître l'absence des adventices et la façon de les gérer.
- Dates et lieu : le 21 avril 2015 à Maraussan.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

## INFORMATIQUE

### Mes P@rcelles «Initial»

- Objectifs : permettre aux agriculteurs de se familiariser avec l'outil informatique Mes P@rcelles, logiciel en ligne de gestion d'intervention dans l'exploitation agricole.
- Dates et lieu : tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### Mes P@rcelles «Perfectionnement PPF»

- Objectifs : être capable de réaliser son Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) sur l'outil Mes P@rcelles.
- Dates et lieu : tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### Mes P@rcelles «Eleveur»

- Objectifs : permettre aux éleveurs de se familiariser avec Mes P@rcelles, outil informatique de gestion des parcelles.
- Dates et lieu : tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### Mes P@rcelles «Perfectionnement Eco»

- Objectifs : être capable d'enregistrer ses données économiques sur l'outil Mes P@rcelles.
- Dates et lieux : tout au long de l'année, selon les déplacements des participants.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

## Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture  
est une institution originale:  
à la fois établissement consulaire  
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:  
représentation, consultation et intervention  
lui confère une identité spécifique au sein  
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre  
d'agriculture propose de multiples services  
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:  
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,  
propriétaires, mais aussi filières agricoles  
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HÉRAULT



Chambre Info® est le bulletin d'information  
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.  
Directeur de publication: Jérôme Despey  
Rédacteur en chef: Cécile Arrighy  
Avec les remerciements à nos services  
pour leur travail et leur aimable participation.

Design ©B-to-B Design in Montpellier - France  
Photo couverture: © Claude Cerdon.  
Crédits photos: ©123RF, Marc Ginot photographe,  
Paul Pampuri, Hélène Teissèdre Lemoine, Cyril Sévely,  
Alexandre Chavey, Clélia Saubion, Maurice Fouilhé, SICTOM  
de Pézenas-Agde, Louise Rubio/Pixel Image, Olivia Georges,  
Fabrice Grillon, Claude Cerdon, Jean-Christophe Petit, Chambre  
d'agriculture de l'Hérault et Photothèque Chambres d'agriculture.  
Par souci de préserver l'environnement,  
ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé  
avec des encres végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.



**WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR**

T: 04 67 20 88 00 - F: 04 67 20 88 95 - [communication@herault.chambagri.fr](mailto:communication@herault.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex